



2.2 Procédure de la prise en compte du handicap

L'Ecole de de Conduite VERDONI n'étant pas une école de conduite spécialisée dans la prise en charge du handicap, l'élève sera orienté ou non par la secrétaire, après confirmation du référent handicap, vers un établissement spécialisé.

Cette orientation se fera, par le référent handicap Mr VERDONI Thomas, lors de la venue de l'élève après qu'il ait déterminé son profil et ciblé au plus près ses besoins de manière à examiner l'opportunité et la faisabilité des prestations proposées par L'Ecole de de Conduite VERDONI.

- Lorsque le handicap de l'élève s'avère léger et ne nécessite pas de moyens matériels et humains spécifiques, le référent handicap, pourra proposer à l'élève, dans l'établissement, l'apprentissage sur un véhicule à boîte manuelle ou automatique. Une visite médicale chez un médecin agréé devra être alors effectué avant l'inscription et le rendez-vous d'évaluation.
- Lorsque l'affection ou le handicap nécessite des moyens matériels et humains spécifiques (voiture aménagée...), l'élève sera orienté, toujours par le référent, vers un établissement spécialisé. Ce dernier aura pour mission l'accompagnement, l'orientation et l'assistance de l'élève pour trouver une structure spécialisée.

Référent handicap : Mr VERDONI Thomas 07.69.85.38.36

Adresse de la structure spécialisée : AUTO ECOLE OPRA – Centre social communal François MARCHETTI- route royale- 20600 BASTIA

04.95.34.47.89

Ci-joint la liste des partenaires handicap, mise à disposition a l'auto-école